

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2096

24 octobre 2009

SOMMAIRE

AEIF (Willow) 01 S.à r.l.	100604	January	100595
Albergo S.à r.l.	100591	J. Carlsson & Co S.à r.l.	100601
ANPV S.à r.l.	100592	Kosmo-Lux S.A.	100595
Arcad S.A.	100591	Leon Amarillo	100593
Autobus STEPHANY	100608	LGIG Objekt Donau S.à r.l.	100587
Avrofi S.à r.l.	100565	Ligabue Group S.A.	100562
BBEIF (Willow) 01 S.à r.l.	100604	Ligabue Group S.A.	100563
BeeWee Media S.A.	100567	Ligne de Mire S.A.	100566
BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A.	100570	Lilux International S.A.	100563
Branhall Holding S.à r.l.	100607	Lilux S.A.	100562
Captiva Nexis S.à r.l.	100587	Maba Sàrl	100596
Carcontact s.à r.l.	100608	Macquarie Infrastructure Luxembourg In- vestments S.à r.l.	100595
Centauri S.A.	100565	MEGAWIND, s.à r.l.	100595
Delilah Sub Holdings S.à r.l.	100575	Motor-Service S.à r.l.	100592
DufourIm S.A.	100565	Neuberg Détail S.A.	100600
Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l.	100594	Nol S.à r.l.	100601
FI Capital Luxembourg S.A.	100581	Pierre Wagner et Cie, s.à r.l.	100566
FLSmith Dorr-Oliver Eimco Manage- ment Hungary Kft Luxembourg Branch	100596	PPG Luxembourg Finance S.à r.l.	100566
Furrholding S.A.	100584	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l.	100572
General Consult S.A.	100601	Selim S.A.	100592
GLL AMB Generali South Express S.à r.l.	100593	Seven Seas S.A.	100564
Grey (Luxembourg) S.à r.l.	100601	Soltex Holding	100593
GSCF Recklinghausen S.à r.l.	100584	Sorrag Invest S.A.	100584
Holditec	100565	Thea Invest S.A.	100596
Immo Samimi-Blasius S.à r.l.	100594	Valartis Health Care Zwei S.à r.l.	100587
Imprimerie-Edition Kremer-Muller et Cie S.à r.l.	100591	Vespucci International S.à r.l.	100578
Industrial Services s.à r.l.	100593	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	100588
Jallaf S.A.	100594	Whatman Ireland Limited	100608
Jallaf S.A.	100584	X-Chain Holding S.A.	100566
		Yazou Investment S.A.	100585

**Lilux S.A., Société Anonyme,
(anc. Ligabue Group S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.538.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "LIGABUE GROUP S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 109 538.

La Société fut constituée originellement sous le droit italien suivant acte reçu par Maître Francesco CANDIANI, notaire de résidence à Mestre (Italie), le 16 septembre 1999.

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1243 du 21 novembre 2005, la Société a transféré son siège social statutaire et administratif de Padova (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) avec refonte complète des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée.

Les statuts de la Société furent dernièrement modifiés suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2006, lesquelles modifications, contenant entre autre, la transformation de la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en celle d'une société anonyme suivie d'une refonte complète des statuts, furent publiées au Mémorial, le 02 septembre 2006, sous le numéro 1665 et page 79917.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François MANTI, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frederigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la Société de "LIGABUE GROUP S.A.", en celle de "LILUX S.A.".

2.- Modification afférente de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "LILUX S.A."."

3.- Modification de l'article ONZE (11) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

4.- Modification de l'article SEIZE (16) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (1'470'000.- EUR) et divisé en quatorze mille sept cents (14700) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la raison sociale de la Société de "LIGABUE GROUP S.A.", en celle de "LILUX S.A."

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "LILUX S.A."."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société pour lui donner désormais le nouveau libellé suivant:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société, lequel article SEIZE (16) sera désormais rédigé comme suit:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, F. MANTI, F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/954. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131693/94.

(090158784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Lilux International S.A., Société Anonyme,
(anc. Ligabue Group S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.538.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des deux actionnaires de la société "LIGABUE GROUP S.A." (ci après la "Société"), établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée en date du 22 janvier 2009, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2009, numéro 22 163 de son répertoire.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société "LIGABUE GROUP S.A." (ci après la "Société"), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109 538, constituée originellement sous le droit italien suivant acte reçu par Maître Francesco CANDIANI, notaire de résidence à Mestre (Italie), le 16 septembre 1999.

- Qu'aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1243 du 21 novembre 2005, la Société a transféré son siège social statutaire et administratif de Padova (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) avec refonte complète des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée;

- Que ses statuts furent modifiés suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2006, lesquelles modifications, contenant entre autre, la transformation de la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en celle d'une société anonyme suivie d'une refonte complète des statuts, furent publiées au Mémorial, le 02 septembre 2006, sous le numéro 1665 et page 79917.

- Qu'une assemblée générale extraordinaire s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2009, dont le procès-verbal a été enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 janvier 2009. Relation: EAC/2009/954, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ni publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que par suite d'une erreur matérielle, contenue dans les deux premières résolutions de l'acte précité du 23 janvier 2009, la nouvelle dénomination sociale de la Société aurait dû être "LILUX INTERNATIONAL S.A.", au lieu de "LILUX S.A.";

- Que par conséquent il y a lieu de rectifier et de modifier dans l'acte précité du 23 janvier 2009, les première et deuxième résolutions devant dès lors être lues comme suit:

"Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la raison sociale de la Société de "LIGABUE GROUP S.A.", en celle de "LILUX INTERNATIONAL S.A."

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "LILUX INTERNATIONAL S.A."."

- Que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 23 janvier 2009 demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, rectificatif fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11978. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131694/58.

(090158784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Seven Seas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 72.042.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009130378/12.

(090157487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Holditec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009130380/12.

(090156866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Dufourlm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.565.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009130382/13.

(090156786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Centauri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 125.998.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130389/10.

(090156832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Avrofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 122.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009130385/12.

(090156863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Ligne de Mire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 132.372.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 27 juillet 2009

e) Les démissions de Lionel LAURENT et Christophe PERINO de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées. Sont nommés comme nouveaux Administrateurs de catégorie A en leurs remplacements M. Emmanuel CHASSARD, né le 31.10.1968 à Laxou (France), demeurant 21, rue St. Georges, F-54380 Saizerais et M. Xavier BRADEL, né le 04.06.1966 à Laxou (F), demeurant 19A, Chemin du Rupt d'Adoué à F-54690 Lay-Saint-Christophe.

f) Les mandats des nouveaux administrateurs se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LIGNE DE MIRE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2009130579/17.

(090156854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130589/11.

(090157084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

PPG Luxembourg Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.149.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Référence de publication: 2009130590/10.

(090157364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

X-Chain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.779.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 décembre 2008

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

La société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social 83, Pafebruch, ZA Capellen à L-8308 Capellen, est nommée comme commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Procès-verbal rédigé au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires.

Reginald Sion / Kris Deroo / Christian Smekens

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009130607/14.

(090157407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

BeeWee Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 87, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 148.535.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le premier octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. Monsieur Sven BRECKLER, employé privé, demeurant à L-3654 Kayl, 8, rue Jean Laux,

2. Monsieur Benjamin BRECKLER, employé privé, demeurant à L-3654 Kayl, 8, rue Jean Laux,

représenté par Monsieur Sven BRECKLER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 septembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3. "ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.331,

représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentais d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination sociale de "BeeWee Media S.A. ".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services informatiques ainsi que la location, l'achat/la vente et la réparation de matériels informatiques.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société pourra en outre, faire, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,00) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le "cédant") doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée "d'avis de cession" en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le Conseil d'Administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant

les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le Conseil d'Administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil d'Administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Pour la première fois l'Assemblée Générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle d'un administrateur-délégué.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à neuf heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Art. 19. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Sven BRECKLER, prénommé, mille deux cents actions	1.200
2. Monsieur Benjamin BRECKLER, prénommé, mille actions	1.000
3. "ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A. ", prénommée, mille actions	1.000
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Sven BRECKLER, prénommé,
- Monsieur Benjamin BRECKLER, prénommé,
- Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,
- Madame Chantai ELCHEROTH, employée privée, demeurant à L-3654 Kayl, 8, rue Jean Laux.

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 1-3, rue Millewee.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1461 Luxembourg, 87, rue d'Eich.

4.- L'assemblée générale nomme Monsieur Sven BRECKLER et Madame Chantai ELCHEROTH, prénommés, aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société.

5.- Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Breckler, S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2009. Relation: LAC / 2009 / 41270. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009130846/169.

(090158160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.293.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BlueBay Structured Funds, an investment company (société d'investissement à capital variable) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108 083, acting for and on behalf of its sub-fund "BlueBay Structured Funds: High Income Loan Fund",

duly represented by Maître Henning SCHWABE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 14 August 2009.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A., a public limited liability company, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 143 293) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 December 2008, number 2997, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from two million Euro (EUR 2,000,000.-) to three million Euro (EUR 3,000,000.-) by the issue of one thousand (1,000) new shares, each having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The one thousand (1,000) new shares are subscribed by BlueBay Structured Funds, an investment company (société d'investissement à capital variable) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108 083, acting for and on behalf of its sub-fund "BlueBay Structured Funds: High Income Loan Fund", here represented by Maître Henning Schwabe, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The one thousand (1,000) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall be corrected and henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at three million euros (EUR 3,000,000.-) represented by three thousand (3,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each."

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 2,200.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BlueBay Structured Funds, une société d'investissement à capital variable organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108 083, agissant pour le compte de son compartiment "BlueBay Structured Funds: European High Income Loan Fund",

dûment représentée par Maître Henning SCHWABE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 août 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 143 293) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 décembre 2008, numéro 2997, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) à trois millions Euros (EUR 3.000.000,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-).

Les mille (1.000) actions nouvelles sont souscrites par BlueBay Structured Funds, une société d'investissement à capital variable organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108 083, agissant pour le compte de son compartiment "BlueBay Structured Funds: European High Income Loan Fund", ici représentée par Maître Henning SCHWABE, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les mille (1.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme d'un million Euros (EUR 1.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société sera modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois millions euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: H. SCHWABE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2009. Relation: LAC/2009/35332. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009126299/100.

(090151950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 750.162.600,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.822.

In the year two thousand and nine, the sixteenth day of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.705 (the Sole Shareholder), hereby represented by Gilles DURDU, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.822 (the Company). The Company was incorporated under the name of RCG LV Pearl S.à r.l. on 13 July 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2108 of 26 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 15 July 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1730 of 8 September 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the 750,017,600 shares of the Company without nominal value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 145,000 by way of creation and issue of 145,000 new shares.
3. Subscription to, and payment in full, by the Sole Shareholder of the new shares by means of a contribution in cash.
4. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above.
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.
6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 145,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount to an amount of USD 750,162,600, by way of creation and issuance of 145,000 new shares without nominal value.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the 145,000 newly issued shares of the Company, and to fully pay-up such new shares by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 145,000 (i.e. the USD equivalent amount of EUR 100,000 by applying an average exchange rate (calculated on the basis of the European Central Bank reference exchange rate since 9 September 2009) of USD 1.45 for EUR 1) which is to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of USD 145,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the funds on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company's share capital is set at seven hundred fifty million one hundred sixty-two thousand six hundred United States dollars United States dollars (USD 750,162,600)_ represented by seven hundred fifty million one hundred sixty-two thousand six hundred (750,162,600) shares, without nominal value."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect therein the above-mentioned changes to the share capital of the Company and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to EUR 1,400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le seize septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.705 (l'Associé Unique), ici représentée par Gilles DURDU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.822 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de RCG LV Pearl S.à r.l. le 13 juillet 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2108 du 26 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 15 juillet 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1730 du 8 septembre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 750.017.600 parts sociales de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 145.000 USD, par voie de création et d'émission de 145.000 nouvelles parts sociales.
3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire.
4. Modification consécutive de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société de façon à y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.
5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 145.000 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de 750.162.600 USD par voie de création et émission de 145.000 nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire toutes les 145.000 parts sociales de la Société nouvellement émises, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 145.000 USD (c'est-à-dire l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de 100.000 EUR en appliquant un taux de change moyen (calculé sur la base du taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne depuis le 9 septembre 2009) fixé à 1,45 USD pour 1 EUR) à affecter au compte de capital social de la Société.

Le montant de 145.000 USD est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (Paragraphe 1).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent cinquante millions cent soixante-deux mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (750.162.600 USD) représenté par sept cent cinquante millions cent soixante-deux mille six cents (750.162.600) parts sociales, sans valeur nominale."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société susmentionnées et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à EUR 1.400.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Durdu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. LAC/2009/38100. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009124487/164.

(090149847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Delilah Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.597.540,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.733.

In the year two thousand nine, on the tenth September.

Before us, Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delilah Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg with registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.732 and having a share capital of twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars thirty-three Cents (USD 22,199,706.33) (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Guillaume Tryhoen, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 10th September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Sub Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.733 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 8 September 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at sixty-four million three hundred ninety-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,397,600.-) represented by six billion four hundred thirty-nine million seven hundred sixty thousand (6,439,760,000) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of four million one hundred ninety-nine thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 4,199,940.-) in order to raise it from its current amount of sixty-four million three hundred ninety-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,397,600.-) to sixty-eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred forty United States Dollars (USD 68,597,540.-) by creating and issuing four hundred nineteen million nine hundred ninety-four thousand (419,994,000) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, (the "New Shares");

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a receivable as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 10 September 2009;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of four million one hundred ninety-nine thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 4,199,940.-) in order to raise it from its current amount of sixty-four million three hundred ninety-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,397,600.-) to sixty-eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred forty United States Dollars (USD 68,597,540.-) by creating and issuing four hundred nineteen million nine hundred ninety-four thousand (419,994,000) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares, by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 10 September 2009 (the "Company's Report");

The Company's Report valued the Contribution at four million one hundred ninety-nine thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 4,199,940.-).

The valuation of the Contribution has also been described in a report of the Sole Shareholder dated 10 September 2009, which also valued the Contribution at four million one hundred ninety-nine thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 4,199,940.-).

These reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

" 6.1. Subscribed Share Capital.

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at sixty-eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred forty United States Dollars (USD 68,597,540.-) represented by six billion eight hundred fifty-nine million seven hundred fifty-four thousand (6,859,754,000) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.732, ayant un capital social de vingt-deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) (l'"Associé Unique")

ici représentée par Maître Guillaume Tryhoen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 10 septembre 2009.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah Sub Holdings S. à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 147.733 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée

comme la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en date du 8 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.397.600,-) représenté par six milliards quatre cent trente-neuf millions sept cent soixante mille (6.439.760.000) parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars américains (USD 4.199.940,-) de manière à le porter de son montant actuel de soixante quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.397.600,-) à soixante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante dollars américains (USD 68.597.540,-) par la création et l'émission de quatre cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (419,994,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales");

2) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en une créance telle que décrite par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 septembre 2009;

3) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré");

4) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars américains (USD 4.199.940,-) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.397.600,-) à soixante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante dollars américains (USD 68.597.540,-) par la création et l'émission de quatre cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (419,994,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, par un apport en nature consistant en une créance (l'"Apport") telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 septembre 2009 (le "Rapport de la Société");

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à: quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars américains (USD 4.199.940,-);

L'évaluation de l'Apport a également été décrite dans un rapport de l'Associé Unique daté du 10 septembre 2009, qui évalue également l'Apport à: quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars américains (USD 4.199.940,-).

Lesdits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré"), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" 6.1. Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à soixante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante dollars américains (USD 68.597.540,-) représenté par six milliards huit cent cinquante-neuf millions sept cent cinquante-quatre mille (6.859.754.000) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain), toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 4.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: V. LEBBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38299. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009129023/160.

(090155713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Vespucci International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.911.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.815.

In the year two thousand and nine, on the second day of September,

Before us, Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

THERE APPEARED:

Vespucci Investments Subsidiary Corporation, a company having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, County of Kent, United States of America, registered with the Companies Registry of Delaware under number 4714720, and being the sole shareholder of the Company, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

Here represented by Mrs. Virginie Lebbe, lawyer, having its professional address at 291, route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 2nd September 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder is the current shareholder of Vespucci International S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (register of commerce and companies of Luxembourg) under number B 147 815, incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 30 July 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of four million eight hundred ninety-nine thousand three hundred Euros (EUR 4,899,300.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to four million nine hundred eleven thousand eight hundred Euros (EUR 4,911,800.-) by the issuance of four hundred eighty-nine million nine hundred thirty thousand (489,930,000) new shares ("part sociales") (the "New Shares"), having a nominal value of Euro one cent (EUR 0.01) and with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up at nominal value;

2. Subscription and full payment by the Sole Shareholder, of the New Shares, with a nominal value of Euro one cent (EUR 0.01) each, by a contribution in kind consisting of one hundred (100) membership interests of Samsonite Corporation with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, County of Kent, Delaware 19901, representing 100% of the membership interests issued by the latter;

3. Subsequent modification of paragraph 1 of article 6.1 of the articles of association of the Company ("Subscribed share capital"); and

4. Miscellaneous.

- The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of four million eight hundred ninety-nine thousand three hundred Euros (EUR 4,899,300.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to four million nine hundred eleven thousand eight hundred Euros (EUR 4,911,800.-) by the issuance of four hundred eighty-nine million nine hundred thirty thousand (489,930,000) new shares with a par value of Euro one cent (EUR 0.01) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above DECLARES to subscribe for the New Shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one hundred (100) membership interests of the company Samsonite Corporation with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, County of Kent, Delaware 19901, representing 100% of the membership interests of the said Company (the "Sam Corp Shares").

This contribution is being made for a value of four million eight hundred ninety-nine thousand three hundred Euros (EUR 4,899,300.-) affected to the share capital of the Company.

Evidence of the existence of the contributed membership interests

Evidence of the Sam Corp Shares has been given to the undersigned notary by (i) the board of directors ("Conseil de Gérance") of the Sole Shareholder in its capacity as contributor of the Sam Corp Shares, (ii) a report issued by the management of Samsonite Corporation confirming the ownership of the Sam Corp Shares by the Sole Shareholder, and (iii) a certificate from The Royal Bank of Scotland plc in its capacity as beneficiary of a pledge created over the Sam Corp Shares confirming its consent to the contribution of the Sam Corp Shares.

It results from a certificate issued on 2009 by the management of Samsonite Corporation that, as of the date of such certificate:

- The Sole Shareholder is the sole legal owner of the Sam Corp Shares;
- The Sam Corp Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued capital of Samsonite Corporation;
- The Sam Corp Shares are pledged in favor of The Royal Bank of Scotland plc;
- The Royal Bank of Scotland plc has expressly consented to the transfer of the Sam Corp Shares to the Company.

Such certificates, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Valuation of the contributed membership interests

The valuation of the Sam Corp Shares has been dealt with in a report of the board of directors ("conseil de gérance") of the Company dated

which concluded:

"Conclusion: On the date hereof, the value of the Sam Corp Shares to be contributed to the Company by the Sole Shareholder is at least equal to the amount of four million eight hundred ninety-nine thousand three hundred Euros (EUR 4,899,300.-) in view of the payment by the Sole Shareholder of the New Shares to be issued."

This report, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The Company's corporate capital is fixed at four million nine hundred eleven thousand eight hundred Euros (EUR 4,911,800.-) represented by four hundred ninety-one million one hundred eighty thousand (491,180,000) shares (parts sociales) of Euro one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Vespucci Investments Subsidiary Corporation, une société ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Comté de Kent, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 4714720, et étant l'associé unique de la Société, ci-après dénommée l' "Associé Unique",

ici représentée par Madame Virginie Lebbe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique est l'associé actuel de "Vespucci International S.à r.l.", (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 147.815, constituée par un acte du Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 30 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent Euros (EUR 4.899.300,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à quatre millions neuf cent onze mille huit cent Euros (EUR 4.911.800,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent trente mille (489.930.000) nouvelles parts sociales ("Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes et qui seront entièrement libérées à hauteur de leur valeur nominale;

2. Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, par un apport en nature consistant en cent (100) membership interest de Samsonite LLC (précédemment Samsonite Corporation), ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, Comté de Kent, Delaware 19901, représentant 100% des membership interest émises par ce dernier;

3. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société ("Capital souscrit et libéré"); et

4. Divers.

- L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, DECIDE d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent Euros (EUR 4.899.300,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à quatre millions neuf cent onze mille huit cent Euros (EUR 4.911.800,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent trente mille (489.930.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en cent (100) membership interest de Samsonite LLC (précédemment Samsonite Corporation), ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, Comté de Kent, Delaware 19901, représentant 100% des membership interest émises par ce dernier (les "Parts de Sam Corp").

Cet apport est fait pour une valeur de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent Euros (EUR 4.899.300,-) affecté au capital de la Société.

Preuve de l'existence des membership interest apportées

La preuve des Parts de Sam Corp a été apportée au notaire instrumentant par (i) le conseil de gérance de l'Associé Unique en sa qualité d'apporteur des Parts de Sam Corp, (ii) un rapport émis par la direction de Samsonite Corp (précédemment Samsonite Corporation) confirmant la propriété des Parts de Sam Corp par l'Associé Unique et (iii) un certificat de la Royal Bank of Scotland plc. en sa qualité de créancier gagiste sur les Parts de Sam Corp donnant son consentement à l'apport des Parts de Sam Corp.

Il résulte du certificat émis en date du août 2009 par la direction de Samsonite LLC (précédemment Samsonite Corporation) que, en date du certificat susmentionné:

- L'Associé Unique est le seul titulaire légal des droits sur les Parts de Sam Corp;
- Les Parts de Sam Corp sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social de Samsonite LLC (précédemment Samsonite Corporation);
- Les Parts de Sam Corp sont gagées en faveur de Royal Bank of Scotland plc;
- La Royal Bank of Scotland plc. a expressément consenti au transfert des Parts de Sam Corp à la Société.

Lesdits rapports, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Evaluation des membership interest apportées

L'évaluation des Parts de Sam Corp a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société en date du dont les conclusions sont les suivantes:

"Conclusion: A la date des présentes, la valeur de l'apport des Parts de Sam Corp qui doit être fait à la Société par l'Associé Unique est au moins égal au montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent Euros (EUR 4.899.300,-) Euros en vue du paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales qui vont être émises."

Ledit rapport, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent onze mille huit cent Euros (EUR 4.911.800,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze millions cent quatre-vingt mille (491.180.000) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (Euro un cent), toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 5.000,-

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEBBE et A. HOLTZ

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36875. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009129504/188.

(090156649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75852, constituée originellement sous la dénomination de "SPACE SAT HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 15 septembre 2000;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718 du 10 mai 2002, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, ainsi que le changement de la dénomination sociale en "SPACE SAT S.A.";

- Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 341 du 16 avril 2005;

- le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 25 janvier 2006, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle;

- Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 5 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni GARCEA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincenzo MONTANO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De plus, la société a pour objet toutes activités de consultance ainsi que la prestation de services.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

2. Réduction du capital social, par absorption de pertes au 30 juin 2009, à concurrence d'un montant de 1.000.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel à 0,- EUR, sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des actions.

3. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 3.000.000,- EUR pour le porter du montant actuel de 0,- EUR à 3.000.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des 10.000 actions représentatives du capital social à 300,- EUR; l'augmentation étant réalisée avec le paiement d'une prime d'émission totale de 5.000.000,- EUR.

4. Paiement de l'augmentation de capital et de la prime d'émission.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) en vue de le ramener de son montant actuel à zéro euro (0,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes réalisées au 30 juin 2009 à due concurrence, sans annulation d'actions mais par la simple réduction du pair comptable des 10.000 actions représentatives du capital social.

La preuve de l'existence desdites pertes a été rapportée au notaire instrumentant sur base du bilan arrêté au 30 juin 2009, une copie dudit bilan, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0,- EUR) à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des 10.000 actions représentatives du capital social à 300,- EUR.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée, ainsi que le paiement de la prime d'émission totale de 5.000.000,- EUR, est réalisée par l'actuel actionnaire unique "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75646.

L'assemblée constate que l'actionnaire unique prémentionné libère intégralement l'augmentation de capital et la prime d'émission comme suit:

- pour l'augmentation de capital, moyennant un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- pour la prime d'émission, moyennant conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

Evaluation - Rapport de l'apport

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi en date du 29 juillet 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, dûment représentée par Monsieur Marco CLAUDE, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à la valeur de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, intégralement libérées."

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GARCEA - MONTANO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3535. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009130115/129.

(090157314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Jallaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.884.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 9 octobre 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 09/10/2009 jusqu'au 19/06/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JALLAF S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130575/15.

(090157452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Sorrag Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 142.583.

—
Les comptes annuels clôturés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009130377/12.

(090157486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Furrholding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.985.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009130387/12.

(090156872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

GSCF Recklinghausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.251.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009130388/12.

(090156923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.532.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "YAZOU INVESTMENT S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: TROIS CENT DIX actions . . . 310

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 3.100.000,- (TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.
- b) Monsieur René SCHLIM, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.
- c) Monsieur Marco NEUEN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38321. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130818/126.

(090157999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009130390/12.

(090156963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009130391/12.

(090156977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009130392/12.

(090156986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of September,
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Maître Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in the capacity as a special proxy holder by virtue of a proxy given on 24 September 2009 by the board of directors of "Weather Capital Special Purpose 1 S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 620 of 17 April 2007.

The articles of association of the Company have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 578 of 17 March 2009, and by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, dated 22 September 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred to him by resolutions of the board of directors of the Company, adopted at its meeting held in Luxembourg, on 24 September 2009, a certified copy of the minutes of that meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which they shall be formalised. The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the attesting notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company, is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, each fully paid up.

II.- That pursuant to article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company, the authorised capital has been fixed at one billion five hundred million euro (EUR 1,500,000,000.-) to be divided into fifteen million (15,000,000) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

III.- That pursuant to article 5 paragraph 3 of the articles of association of the Company, the board of directors of the Company has been authorised to increase the capital of the Company, and to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of the capital.

IV.- That the board of directors of the Company, in its meeting held in Luxembourg, on 24 September 2009, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article 5 paragraph 3 of the articles of association of the Company, increased the subscribed share capital by the amount of one billion eighty million nine hundred and thirty four thousand euro (EUR 1,080,934,000.-), so as to raise the subscribed capital from an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one billion eighty million nine hundred sixty five thousand euro (EUR 1,080,965,000.-), by the creation and issue of ten million eight hundred and nine thousand three hundred and forty (10,809,340) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the board of directors of the Company and pursuant to article 5 paragraph 3 of the articles of association of the Company, the board of directors of the Company has accepted subscription of the ten million eight hundred and nine thousand three hundred and forty (10,809,340) shares as indicated hereafter:

Subscriber	Number of shares
Weather Capital S.a r.l.	10,809,340

VI.- That these ten million eight hundred and nine thousand three hundred and forty (10,809,340) new share have been entirely subscribed by the aforementioned subscriber.

VII.- That these ten million eight hundred and nine thousand three hundred and forty (10,809,340) new shares, plus an aggregate share premium of seven hundred and forty euro (EUR 740.-), have been fully paid up by a contribution in kind consisting of fifty million one hundred twenty-five thousand (50,125,000) global depository receipts relating to ordinary shares of Orascom Telecom Holding S.A.E., listed on the London Stock Exchange under ISIN code number 4568554V2052.

According to article 26-1 of the law on commercial companies, a valuation report has been issued by PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, 400, route d'Esch, signed by Mr Pascal RAKOVSKY, réviseur d'entreprises in which the contributed assets and liabilities have been described and valued and whose conclusion is the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the value of the 10,809,340 shares of a nominal value of EUR 100 to be issued in counterpart, increased by the share premium of EUR 740."

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

VIII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, article 5 of the articles of association of the Company is therefore amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at one billion eighty million and nine hundred and sixty-five thousand euro (EUR 1,080,965,000.-), divided into ten million eight hundred and nine thousand six hundred and fifty (10,809,650) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorised share capital is set at one billion five hundred million euro (EUR 1,500,000,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Director or, as the case may be, the Board of Directors, is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by issuing new shares, against payment in cash or in kind and determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new shares to be issued, whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares (in cash or in kind).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such increase.

In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, whether similar to any of those or not, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre,

Par devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Maître Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "Weather Capital Special Purpose 1 S.A.", ayant son siège social à, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 17 avril 2007, (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçus par Maître Gérard Lecuit prénommé, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 578 du 17 mars 2009, ainsi que suivant acte reçu par Maître Paul Decker prénommé, daté du 22 septembre 2009, dont publication n'a pas encore été faite,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration de la Société, prises en sa réunion du 24 Septembre 2009; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article 5 alinéa 2 des statuts de la Société, le montant du capital autorisé, est fixé à un milliard cinq cent millions euro (EUR 1.500.000.000) divisé en quinze millions (15.000.000) actions, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) par action.

III.- Qu'en vertu des articles 5 alinéa 3 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration de la Société, en sa réunion du 24 septembre 2009, et conformément aux pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 alinéa 3 des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de un milliard quatre-vingt million neuf cent trente-quatre mille euro (EUR 1.080.934.000) en vue de porter le capital social souscrit d'un montant de trente et un mille euro (EUR 31.000) à celui de un milliard quatre-vingt millions neuf cent soixante-cinq mille euro (EUR 1.080.965.000) par la création et l'émission de dix millions huit cents neuf mille trois cents quarante (10.809.340) actions, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100), chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 alinéa 3 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription de la totalité des dix millions huit cent neuf mille trois cent quarante (10.809.340) actions nouvelles tel qu'indiqué ci-après:

Souscripteur	Nombre d'actions
Weather Capital S.a r.l.	10.809.340

VI.- Que les dix millions huit cents neuf mille trois cent quarante (10.809.340) actions ont été souscrites par le souscripteur susnommé.

VII.- Que les dix millions huit cent neuf mille trois cent quarante (10.809.340) actions ont été libérées intégralement, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quarante euro (EUR 740), par un versement en nature consistant en l'apport de cinquante millions cent vingt-cinq mille (50.125.000) certificats de dépôt de parts sociales émis par la société Orascom Telecom Holding S.A.E., admises sur le London Stock Exchange sous le numéro ISIN 4568554W2052.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport d'évaluation a été établi 1^{er} août 2008 par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, signé par M. Pascal RAKOVSKY, réviseur d'entreprises, dans lequel les actifs et passifs apportés ont été décrites et évaluées et dont la conclusion est la suivante:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the value of the 10,809,340 shares of a nominal value of EUR 100 to be issued in counterpart, increased by the share premium of EUR 740."

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5 des statuts de la Société en modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard quatre-vingts millions neuf cent soixante-cinq mille euro (EUR 1.080.965.000).

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard cinq cent millions d'euro (EUR 1.500.000.000), divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions nominatives ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.

L'Administrateur, ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de cette délégation de pouvoirs ou le renouvellement d'une telle délégation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de réaliser chaque augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature et déterminer les modalités et les conditions d'une telle augmentation et, plus spécifiquement, mais pas uniquement, le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le nombre d'actions nouvelles à émettre, que les nouvelles actions soient à émettre ou souscrire, avec ou sans prime d'émission et les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles (en espèce ou en nature).

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation, Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.700,- EUR.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant susmentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. DECKER, A. KOCH.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40459. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130885/180.

(090158184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Imprimerie-Edition Kremer-Muller et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 4, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 6.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009130395/13.

(090157075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Arcad S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 131.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009130397/12.

(090157101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Albergo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.556.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009130436/12.

(090157036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

ANPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 115.132.

Publication de cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés en date du 23 mars 2009 que Madame Sylvie Gottfried, épouse Thierry Reot cède toutes les parts sociales qu'elle détient dans la société, soit 25 (vingt-cinq) parts à Madame Caroline Boon, épouse Jean-Marie Thill, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

- Thierry Reot 25 parts sociales
- Jean-Marie Thill 25 parts sociales
- Caroline Boon 50 parts sociales

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009130614/17.

(090156878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Motor-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 82.251.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130445/10.

(090156833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Selim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.889.

*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2009*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A - N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

SELIM S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009130527/23.

(090157205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Leon Amarillo, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.150.

—
Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/10/2009

Le 9 octobre 2009 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "LEON AMARILLO" S.A.

Sont présents:

Toutes les actions de la société "LEON AMARILLON" S.A. sont représentées de sorte que l'Assemblée est apte à délibérer.

Le point à l'ordre du jour est le suivant:

Prolongation du mandat du réviseur d'entreprise VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.

La décision prise est la suivante:

L'Assemblée décide de prolonger le mandat de la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., dont le siège social est sis au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52610, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Cette décision sort ses effets à la date de ce jour.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Référence de publication: 2009130578/21.

(090157361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

GLL AMB Generali South Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.582.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009130570/12.

(090157520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Industrial Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 101.860.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130571/9.

(090156763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Soltex Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 24.700.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 août 2009

3^{ème} Résolution.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour SOLTEX HOLDING

Signature

Référence de publication: 2009131197/14.

(090157874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Immo Samimi-Blasius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7730 Colmar-Berg, 18, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.430.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130572/9.

(090156762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Jallaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130574/10.

(090157442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 136.254.

Changement de gérants:

Il résulte de résolutions prisés par l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2009 à 8.00 heures que Mmes Florence GERARDY et Annie FRENOT, toutes deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ont démissionné, avec effet immédiat, de leur mandat de gérant indépendant de la Société et ont été remplacées, en leur susdite qualité, par (i) M. Charles Roemers, administrateur, né à Moresnet (Belgique), le 15 mars 1965 et (ii) M. Jean-François Trapp, administrateur, né à Thionville (France), le 15 juillet 1975, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- Gérants indépendants: Charles ROEMERS et Jean-François TRAPP; et
- MAFW Gérants: Robert BARTLETT, Brian WHEATLEY et Philip POWELL.

Changement de siège social:

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 septembre 2009 à 9.00 heures que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130573/28.

(090157016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

January, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 136.256.

—
Changement de gérants

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2009 à 8.15 heures que M. Xavier Pauwels et M. Dominique Robyns, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroil, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ont démissionné, avec effet immédiat, de leur mandat de gérant de la Société et ont été remplacés, en leur susdite qualité, par (i) M. Charles Roemers, administrateur, né à Moresnet (Belgique), le 15 mars 1965 et (ii) M. Jean-François Trapp, administrateur, né à Thionville (France), le 15 juillet 1975, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé par Charles ROEMERS et Jean-François TRAPP.

—
Changement de siège social

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 septembre 2009 à 9.15 heures que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130576/26.

(090157404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Kosmo-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
R.C.S. Luxembourg B 95.144.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130577/9.

(090156764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

MEGAWIND, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 101.859.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130580/9.

(090156765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 136.845.

—
Les comptes annuels pour la période du 26 février au 31 décembre 2008 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130582/11.

(090157451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.349.

Il est à noter que la maison mère de la Société FLSMIDTH DORR-OLIVER EIMCO MANAGEMENT HUNGARY KFT LUXEMBOURG BRANCH se nomme dorénavant comme suit:

- FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft.

Munsbach, le 9 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un représentant de la succursale

Référence de publication: 2009130668/15.

(090157014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Référence de publication: 2009130585/10.

(090157095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Thea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.534.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf octobre

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société Midway Holdings Limited Inc., ayant son siège social Urb. Obarria, Enid Building, Office #4, 56th Street, Panama, Republic Of Panama, , inscrite au Registre de Panama sous le n° 207720/23367/0181 représentée par M. Bernard ZIMMER agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant pour

2) La société HALDIA Corp., ayant son siège social Calle 53^e, Urbnaizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama, Republica de Paname, inscrite au Registre de Panama sous le numéro 10.344

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société anonyme adopte la dénomination "THEA INVEST S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration après autorisation de l'Assemblée Générale, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, valeurs mobilières, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties sur tous les actifs et droits à toute société ou entité dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. La société peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques et tous know-how et brevets et autres droits se rattachant à ces droits ou pouvant les compléter.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à 31.000,- € (trente-et-un mille euros) divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- € (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Forme des actions. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

La cession d'actions à une personne qui n'est pas actionnaire est soumise à l'agrément de l'assemblée générale et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans son avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, en même temps que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés et les conditions de cette cession, notamment, le prix et l'engagement ferme et écrit du candidat cessionnaire d'acquiescer à ces conditions.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit convoquer une assemblée générale laquelle statuera sur cet agrément.

Si l'assemblée générale donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement. Si l'assemblée générale refuse son agrément, les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption proportionnellement au nombre d'actions possédées sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la décision de l'assemblée générale sur la demande d'agrément, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions.

Le dividende de l'exercice en cours est réparti prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date effective de la cession.

Titre III. - Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations des administrateurs représentés resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration. Toutefois, tous actes ou opérations dont les modalités et conséquences financières dépassent le montant du capital souscrit doivent être autorisés préalablement par l'assemblée générale.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer sous sa responsabilité la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société ou mettre un terme à toutes opérations ou actes engageant la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent également être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel doit être actionnaire ou administrateur de la société.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Souscription et Paiement.

1) La société HALDIA Corp., quatre-vingt dix-neuf actions	99
2) La société Midway Holdings Ltd, prénommée, une action	01
Total des actions: cent actions	<u>100</u>

Le prédit capital de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

100600

Constatation.

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leurs mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

a) M. Bernard ZIMMER né le 25/10/1952 à Kinshasa demeurant professionnellement 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b) Mme Yamina BENALLAL née le 03/02/1971 à Thionville demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

c) M. Gilles ABETTAN né le 17/04/1962 à Essaouira (MAR) demeurant 9 Rue Adolphe Mille, F-75019 Paris.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45066

3) Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41903. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130816/227.

(090158116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Neuberg Détail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 45.506.

Changement d'Adresse:

Monsieur André Castagna, Administrateur

Avenue Elise Deroche, 6, L-5626 Mondorf-les-Bains

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Monique Feyereisen-Neuberg / Henri René Feyereisen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130587/13.

(090157213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Nol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.388.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130588/10.

(090157263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

General Consult S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.952.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme GENERAL CONSULT S.A., dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009130687/17.

(090156862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

J. Carlsson & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 60.994.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée J. CARLSSON & CO S.à r.l., dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 10 novembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 22 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009130688/21.

(090156864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Grey (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 28/1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre .

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "GRANT FINANCE and Co S.A." avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6 avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 84601, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Emile WIRTZ, consultant, demeurant à Junglinster ici représentée par Monsieur Gilles PIGNOLO, demeurant à L-3720 Rumelange, 8 rue d'Esch, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 10 septembre 2009

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Madame Marie-Ange GUIDARELLI, employée privée, demeurant à F-54660 Moutiers, 73, rue de Gorcy, représentée par Monsieur Gilles PIGNOLO, prêtre, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 10 septembre 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont exposés au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "GREY (Luxembourg) S.à.r.l.", avec siège social à L-3895 Foetz, 28/1 rue de l'Industrie, a été constituée originellement sous forme de société anonyme avec la dénomination "EAF -EUROPEAN AMBULANCE FLIGHTSERVICE" aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 26 mai 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 400 du 2 septembre 1993; modifiée (changement de la dénomination sociale en "AIR ENTREPRISE (LUXEMBOURG) S.A.") suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 384, du 27 mai 1998; modifiée (changement de la dénomination sociale en "HOT AIR ENTREPRISE (LUXEMBOURG) S.A."), suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1er février 1999, publié Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 372 du 25 mai 1999; modifiée (changement de la dénomination sociale en "GREY (LUXEMBOURG) S.A.") suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 août 2000, publié Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 50 du 25 janvier 2001; modifiée (changement de forme juridique) suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2005, publié Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 665 du 31 mars 2006; modifiée (transfert de siège) suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2805, du 20 novembre 2008; modifiée (transfert de siège), suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 1017 du 15 mai 2009.

- que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50,00€) représenté par deux mille parts sociales (2000) de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

- que la société GRANT FINANCE AND CO S.A., prédite, représentée comme il vient d'être dit, est devenue successivement associée et propriétaire des MILLE DEUX CENT PARTS SOCIALES (1200) de la prédite société GREY (Luxembourg) S.A., ainsi qu'il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 27 avril 2009, enregistré à Luxembourg-Société, le 30 avril 2009, référence LSO DD 08570, dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

- que Madame Marie-Ange GUIDARELLI, prédite, est associée et propriétaire de huit cent parts sociales (800) de la prédite société GREY (Luxembourg) S.A.;

Ceci exposé, les associés ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer liquidateur de la société: EUROCOMPTA S.à.r.l., avec siège social à L-3270 Bettembourg, 53 rte de Peppange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 92053.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

- Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.
- Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.
- Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à HUIT CENT EUROS (800,- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par prénoms, états et demeures, ont singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Pignolo , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2009. Relation: EAC/ 2009/11250. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni.

Cession de parts sociales

Entre

La société HARVEST INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, Inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B86735, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction.

Ci-après désigné "le vendeur"

D'une part

Et

La société GRANT FINANCÉ and Co S.A., établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B84601, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction.

Ci-après désigné "l'acheteur"

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

1- Le vendeur est propriétaire de 1200 parts sociales de la société luxembourgeoise GREY Luxembourg Sàrt, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous te numéro B44146, dont le siège social est situé à L-389S FOETZ, Rue de l'Industrie/ Coin rue des Artisans.

Le vendeur déclare être le propriétaire légitime des parts sociales ci-dessus mentionnées. Le vendeur affirme que les parts sociales susmentionnées peuvent être transmises librement à l'acheteur sans gage ni autres nantissements aux conditions ci-dessous définies.

2- Prix de vente

L'acheteur s'engage à payer au vendeur, à la signature de ce contrat, la somme de 100,00 €.

La signature de la présente convention par le vendeur opère quittance du prix susmentionné à l'égard de l'acquéreur.

3- Le vendeur déclare que le bilan et le compte de perte et profits en date du 31 décembre 2008 reflètent exactement la situation de la société.

4- Le vendeur se port fort pour l'accord du Conseil d'Administration à ce contrat pour autant qu'une telle approbation soit nécessaire, de même que pour la confirmation de l'exactitude des affirmations faites par le vendeur de ce contrat.

5- Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois. Compétence exclusive est conférée aux Cours et Tribunaux Luxembourgeois.

100604

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 27 avril 2009.

HARVEST INVESTMENT S.A. / GRANT FINANCE and Co S.A

6, AVENUE GUILLAUME / 6, AVENUE GUILLAUME

L - 1650 LUXEMBOURG / L - 1650 LUXEMBOURG

Signatures

Le vendeur / L'acheteur

Lu et approuvé / Lu et approuvé

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2009, réf. EAC/2009/11250. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009130857/2546/124.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08570. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090158134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**AEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF (Willow) 01 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.881.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 135 799 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF (Willow) 01 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137 881, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 12 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1154 on 09 May 2008. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF (Willow) 01 S.à r.l." into "AEIF (Willow) 01 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF (Willow) 01 S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF LH Sub 04 S.a r.l. to AEIF LH Sub 04 S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all related publication or registration formalities.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of four million one hundred and ninety thousand six hundred and ninety one pounds and one pence (GBP 4,190,691.01) towards the Company, said Contribution being valued at five million three hundred and twenty three thousand and fourteen euro and fifty seven cents (EUR 5,323,014.57), it being understood that an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of five million three hundred and twenty thousand five hundred and fourteen euro and fifty seven cents (EUR 5,320,514.57) shall be allocated to the share premium account.

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF LH Sub 04 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF LH Sub 04 S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Ms Esther Sabokat to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 135 799, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF (Willow) 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 778, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1154 du 09 mai 2008 (la Société).

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF (Willow) 01 S.à r.l." en "AEIF (Willow) 01 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AEIF (Willow) 01 S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF LH Sub 04 S.a r.l." en "AEIF LH Sub 04 S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 2,500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15,000 (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport (l'"Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt dix milles six cent quatre-vingt onze livres sterling et un cent (GBP 4,190,691.01) envers la Société, l'Apport évalué à cinq millions trois cent vingt-trois milles et quatorze euro et cinquante-sept centimes (EUR 5,323,014.57), dont EUR 2,500.- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de cinq millions trois cent vingt milles cinq cent quatorze euro et cinquante-sept centimes (EUR 5,320,514.57) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF LH Sub 04 S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF LH Sub 04 S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mme Esther Sabokat de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38714. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130886/175.

(090158226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Branhall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.346.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 30 septembre 2009 de la société Branhall Holding S.à r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2009:

KELLS SERVICES LIMITED, domicilié c/o TOTALSERVE TRUST COMPANY LTD, Trust Offices, 197 Main Street Chambers, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, et immatriculé sous le numéro 1540631 auprès du registre des îles Vierges Britanniques.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 30 septembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé B9098 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009130689/21.

(090156976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Whatman Ireland Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.798.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 juillet 2009, enregistré à Luxembourg A.C, le 27 juillet 2009, LAC/2009/30016, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Référence de publication: 2009130707/21.

(090157216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Autobus STEPHANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 93.365.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2009

Il a été décidé,

1) d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Tom STEPHANY, employé privé, demeurant à L-9956 Hachiville, Maison 81, de son mandat de gérant administratif.

2) de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Tom STEPHANY, employé privé, demeurant à L-9956 Hachiville, Maison 81, comme gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2009.

Pour Autobus STEPHANY

FIDUNORD S.à r.l.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009130819/19.

(090157788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Carcontact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel.

R.C.S. Luxembourg B 96.490.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130473/9.

(090156760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.
